

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf: DOT/SDT/DRA/SRU//2025

Jijel le: 12 06 2025

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise: YASSER ABDELHADI représentée par son gérant
 Mr YASSER ABDELHADI , sis à : CITE 50 LOGTS ZONE URBAINE N° 02 BT 01 LOCAL 01-RC / JIJEL

* Identification de l'opération

- Contrat N°: 150/AT/SDT/DRA/2024
- Projet: RACCORDEMENT DE 200 ABONNES FTTH ODS 26 DU 21.01.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la <u>1iere Mise en Demeure</u> Daté le **26.03.2025**
- Absence a ce jour.

De ce fait, vous êtes tenus <u>d'achever la totalité des travaux dans les bref délais</u> conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première apparition sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Sous Directeur Technique Opérationnel P/

BEYI

AMINE

Directeur Opérationnel des Nieconimunications
Wildaya de J. J.E.L.
Signé: ALLAB Loukmane